Malversations sans précédent à la Société sucrière du Moso (SOSUMO)

@rib News, 06/09/2009Je suis natif de la Province RUTANA et travaille pour mon propre compte A BUJUMBURA et suis de prÃ"s ce qui se passe à la SOSUMO depuis que l'actuelle équipe de Direction est aux commandes au sein de cette entreprise dont l'une des missions est d'être le pilier de développement de notre région. Lorsqu'on a nommé Directeur Général natif de la province nous avions pensé que la société allait Ãatre une fierté pour notre province, ma effets obtenus sont contraires aux attentes mais plutà t une honte pour notre région en particulier depuis que l'actuel Directeur Général assure la Direction de cette entreprise. Une campagne médiatique sur les malversations à la SOSUMO a eu lieu ces derniers jours en particulier sur le commerce illicite du sucre à l'exportation comme à l'importation. Bien cela constitue une fuite importante d'argent, elle ne constitue pas le premier indicateur de malversations qui menacent la vie de la SOSUMO, mais le premier perdant est l'Etat qui y perd de gros montants. Sur prà s de 3000 Tonnes qui étaient destinées à l'exportation mais qui passaient par des voies frauduleuses, l'Etat aurait perdu plus 1,8 milliards de franc Seuls 1950 tonnes ont été exportés frauduleusement infligeant à l'Etat une perte de 1,2 milliards de francs qui sont al dans les poches de certains individus y compris les autorités de la SOSUMO.Ce qui menace la vie de la SOSUMO n'est donc pas la vente du sucre mais d'autres formes de détournements passants d'un détournement pur et simple jusq surfacturation qui constitue la principale fuite d'argent de la SOSUMO. Nous retraçons brià vement les quelques dossiers qui ont fait objet de d©tournements.[Je me garde de donner mon nom pour ma propre s©curit© mais aurais l'occasion de le d©voiler lorsque les natifs de RUTANA en particulier les repr©sentants que nous avons ©lus se saisiro de la question.]Lire l'intégralité du document

http://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 26 April, 2024, 04:33